



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JUIN 2016**

N° 04

L'an deux mille seize, le six juin à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur SANCE Bernard.

Etaient présents : SANCE Bernard, FERNANDEZ Michèle, ALENÇON Alain, JOLFRE Marie-France, CORNIBERT Roland, SIBADE Véronique, GRANIER Serge, DRUAUX Jean-Jacques, GARGADENNEC Nathalie, DE CARVALHO Alvertina, RIBEROT David, BRUGIER Jacques, BENETTON Elisabeth, SEGONDY Didier, BONARD Viviane, AVELLANO Aline, CROIZARD Gilles, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés: LAMRANI Aziza, BIELOW Jean-Marc, FIDELIN Georges.

Secrétaire de séance : Mme FERNANDEZ Michèle

Liste des délibérations		Décision
N° 16-06-06- D01	Approbation du schéma de mutualisation – Toulouse Métropole	Unanimité des membres présents
N° 16-06-06- D02	Schéma départemental de coopération intercommunale de la Haute Garonne- Avis sur le projet de fusion du SIVOM de Bocage avec le SIVU de l'Hersain, le SIVU de la piscine de la Ramée et le SIVU du collège d'Aucamville.	Unanimité des membres présents
N° 16-06-06- D03	Schéma départemental de coopération intercommunale de la Haute Garonne- Avis sur le projet de dissolution du SITPA	Unanimité des membres présents
N° 16-06-06- D04	Approbation de l'AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP) : ville de Lespinasse	Unanimité des membres présents
N° 16-06-06- D05	Personnel communal – création de poste : Atsem principal 1ere classe	Unanimité des membres présents
N° 16-06-06- D06	Création d'un poste d'apprentissage au service technique	Unanimité des membres présents
N° 16-06-06- D07	Création de postes : trois contrats uniques d'insertion – CUI-CAE	Unanimité des membres présents
N° 16-06-06- D08	Mission optionnelle CDG 31 : Conventions de participation en santé et prévoyance	Unanimité des membres présents
N° 16-06-06- D09	Ajustement des tarifs ALAE, à la rentrée scolaire 2016	Unanimité des membres présents
N° 16-06-06- D10	Tarifs du repas lors de la journée Festiv'âge	Unanimité des membres présents
N° 16-06-06- D11	Demande de diagnostic énergétique	Unanimité des membres présents
N° 16-06-06- D12	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : achat pour matériel terrain de sport et désherbage	Unanimité des membres présents
N° 16-06-06- D13	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : achat de matériel et mobilier pour l'ouverture de la 5ième classe école maternelle : rentrée scolaire 2016	Unanimité des membres présents
N° 16-06-06- D14	Conventions de réalisation de prestations de services de la Communauté Des Communes Du Frontonnais : chantier d'insertion.	Unanimité des membres présents
N° 16-06-06- D15	clôture de la régie d'avances du Plan d'Accompagnement des Risques Industriels (PARI)	Unanimité des membres présents
N° 16-06-06- D16	Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024	Unanimité des membres présents

Approbation du compte rendu du 4 avril 2016.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le compte rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

I. Approbation du schéma de mutualisation – Toulouse Métropole

Le Maire expose qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, le Président de l'Établissement Public de coopération intercommunale à fiscalité propre doit établir un rapport relatif aux mutualisations des services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres. Ce rapport comprend un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Ce rapport de mutualisation des services doit être transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres, qui dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception du document pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable. Le projet de schéma sera approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI à l'issue de cette période de trois mois de recueil d'avis.

Considérant que chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fera l'objet d'une communication du Président Métropolitain auprès de son organe délibérant et considérant que la mutualisation constitue donc un enjeu majeur pour la conduite des politiques publiques menées sur son territoire et des relations instaurées entre l'EPCI et ses communes membres, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de schéma de mutualisation des services proposé par Toulouse Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable sur le schéma de mutualisation des services de Toulouse Métropole avec ses communes membres, tel qu'il est présenté au Conseil.

II. Schéma départemental de coopération intercommunale de la Haute Garonne- Avis sur le projet de fusion du SIVOM de Bocage avec le SIVU de l'Hersain, le SIVU de la piscine de la Ramée et le SIVU du collège d'Aucamville.

Monsieur le maire rappelle la délibération du 30 novembre 2015 par laquelle l'assemblée s'est prononcée défavorablement au projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Haute Garonne élaboré par la Préfecture. Ce projet de schéma prévoyait notamment la fusion du SIVOM de Bocage avec le SIVU de l'Hersain, le SIVU de la piscine de la Ramée et le SIVU du collège d'Aucamville. Compte tenu de la disparité des territoires et des compétences de ces EPCI, un avis défavorable a été rendu. Monsieur le préfet nous informe que ce schéma a été proposé à la commission départementale de coopération intercommunale, qui après avoir procédé à un certain nombre d'amendements, a validé le schéma qui définit les opérations à venir de fusion ou de dissolution de structures intercommunales. Dans le cadre de cette mise en œuvre, l'assemblée doit aujourd'hui donner son avis sur le projet de fusion du SIVOM de Bocage avec le SIVU de l'Hersain, le SIVU de la piscine de la Ramée.

Monsieur le maire informe l'assemblée des éléments suivants :

-Aucune des communes concernées n'a été concertée par la commission départementale de coopération,

-Le problème de disparité des territoires et des compétences des EPCI n'est pas réglé dans ce projet de fusion proposé par la préfecture.

-Les communes concernées par la fusion mènent actuellement une réflexion pour proposer plus de cohérence avec les territoires et les compétences des EPCI et dans le respect des dispositions de la loi NOTRE.

Par conséquent, monsieur le maire propose de réitérer l'avis défavorable sur le projet de fusion proposé par la préfecture. Accord du conseil municipal.

III. Schéma départemental de coopération intercommunale de la Haute Garonne- Avis sur le projet de dissolution du SITPA

Monsieur le Maire rappelle le projet de SCDI pour le département de la Haute-Garonne, établi par les services de monsieur le préfet, présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), puis adressé aux communes et groupements de collectivités concernés. Ce schéma aborde l'évolution des périmètres et des attributions des établissements publics de coopération intercommunale existants et projette de diminuer le nombre d'intercommunalités par la rationalisation des EPCI et notamment les syndicats intercommunaux. Monsieur le maire informe également l'assemblée que dans le cadre de ce schéma il est proposé la dissolution du SITPA.

Considérant que les échanges avec le Préfet de la Haute-Garonne et madame la présidente du SITPA ont permis de montrer que des solutions alternatives pouvaient permettre de poursuivre l'action en faveur du transport des personnes âgées, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'affirmer la volonté du syndicat intercommunal de poursuivre une politique d'aide au transport des personnes âgées conduite de manière partagée par les communes et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- de solliciter monsieur le Préfet d'un report de délai de la mise en application de la dissolution du SITPA au 31 décembre 2017, afin de permettre aux communes membres du SITPA et au Conseil Départemental de la Haute-Garonne de mettre en place un nouveau dispositif d'aide au transport au bénéfice des personnes âgées de 65 ans et plus.

Accord des membres de l'assemblée.

IV. Approbation de l'AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP): ville de Lespinasse

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la loi du 11 février 2005 sur « L'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a posé le principe de la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement (cadre bâti, voirie et transport), avec la prise en compte de tous les handicaps. Il rappelle également que par délibération du 18 mai 2015, le conseil municipal a mandaté la société Alpes Contrôles pour la réalisation des diagnostics d'accessibilité des bâtiments communaux et une assistance dans le cadre de l'Ad'AP.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP de la commune, réalisé courant du mois de juin 2015, a montré que 12 ERP n'étaient pas conformes au 31/12/2014 à la réglementation en vigueur. Il informe que vu l'ampleur des travaux et l'estimation financière s'élevant à 388 754 € HT, la commune de Lespinasse a souhaité planifier sur différents exercices budgétaires les travaux nécessaires à la mise en conformité de ses bâtiments recevant du public. Elle a opté pour un calendrier de 6 ans.

Monsieur le maire indique que l' Ad'AP de la commune a été déposé en Préfecture de la Haute-Garonne et de la région Midi-Pyrénées, le 24 septembre 2015. Il indique que par arrêté du 7 janvier 2016, la Préfecture de la Haute-Garonne a rejeté, l'Ad'Ap de la commune. Afin de tenir compte des observations des services préfectoraux, la commune a élaboré une note stratégique et a organisé une concertation publique, le lundi 23 mai 2016 à l'Hôtel de Ville. Lors de cette rencontre, elle a présenté aux commerçants, aux associations de personnes handicapées, aux associations présentes sur la commune, aux structures enfance et jeunesse et à ses administrés, l'agenda d'accessibilité qu'elle a programmé ainsi que sa politique d'accessibilité qu'elle mène sur son territoire.

Monsieur le maire propose à son assemblée d'approuver l'agenda d'accessibilité programmée présenté en annexe.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

V. Personnel communal – création de poste : Atsem principal 1ere classe

Monsieur le Maire informe son assemblée qu'un agent titulaire du grade d' ATSEM principal 2ème classe peut bénéficier d'un avancement de grade. Compte tenu du professionnalisme de l'agent, Monsieur le Maire propose de créer le poste d'ATSEM principal 1ère classe à temps complet et de nommer l'agent à ce grade.

Accord de l'assemblée.

VI. Création d'un poste d'apprentissage au service technique

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il revient au conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage. Il rappelle que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité; que l'apprentissage présente également une opportunité pour la collectivité en développant une compétence adaptée à ses besoins et en répondant à un objectif de mission de service public pour le soutien à l'emploi des jeunes. Il demande à l'assemblée de l'autoriser à conclure dès la rentrée scolaire 2016 un contrat d'apprentissage au service technique pour préparer le diplôme capa jardinier paysagiste sur 2 ans.

Accord du conseil municipal.

VII. Création de postes : trois contrats uniques d'insertion – CUI-CAE

Monsieur le maire informe que, suite au départ à la retraite d'un agent et à l'ouverture de la 5^{ème} classe à l'école maternelle, il y a lieu de lancer deux recrutements au service entretien des locaux. Il informe également qu'il y a lieu de lancer un recrutement au service administratif pour le remplacement temporaire de l' agent d'accueil-état civil. Monsieur le Maire propose de procéder à ces recrutements par le biais d'un contrat de droit privé. Il s'agit du Contrat Unique d'Insertion (CUI) qui est un Contrat D'accompagnement dans l'Emploi (CAE).

Accord de l'assemblée délibérante.

VIII. Mission optionnelle CDG 31 : Conventions de participation en santé et prévoyance

Le maire informe les membres de l'assemblée que le CDG 31 a mis en place une mission optionnelle Conventions de participation en Santé Prévoyance. Ce service a vocation à :

- permettre à tout employeur territorial du département de la Haute-Garonne, d'adhérer à un service mutualisé de conventions de participation en Santé et/ou Prévoyance ;
- permettre à tout agent d'un employeur territorial ayant adhéré à ce service, d'accéder à une offre de couverture en Santé et Prévoyance potentiellement attractive du fait des économies d'échelle, en bénéficiant d'une participation de son employeur à sa couverture sociale.

Le maire précise que ce service doit obligatoirement être associé à une participation de l'employeur et qu'afin de pouvoir envisager de recourir au service il convient de donner mandat préalable au CDG 31 afin de mener à bien la mise en concurrence pour les risques choisis, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation.

Accord du conseil municipal.

IX. Ajustement des tarifs ALAE, à la rentrée scolaire 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs ALAE (accueil de loisir associé aux écoles), modulés en fonction du quotient familial, ont été votés le 17 septembre 2012, d'après un tarif horaire, appliqué à la durée de la séquence. Par délibération du 8 décembre 2014 Il rappelle que les bornes des tranches médianes de la modulation tarifaire municipale ont été modifiées. Il indique que la séquence due aux nouveaux rythmes scolaires prévue entre 16h-16h30 ne sera plus gratuite. En effet dès la rentrée de septembre 2016 le ramassage scolaire s'effectuera à 16 h et non plus à 16 h 30. Ce changement entraîne une modification tarification de l' ALAE .

Monsieur le Maire présente la nouvelle grille des tarifs, sans modifier le tarif horaire, soit :

Quotient familial	TARIF HORAIRE	SEQUENCE DU MATIN 7h30 – 8H45 soit 1.25 h	SEQUENCE DE MIDI 11h45-13H45 soit 2 h	SEQUENCE DU SOIR 16h00-18h30 soit 2 h30
Tranche 1	0.08€	0.10 €	0.16 €	0.20 €
Tranche 2	0.11€	0.14 €	0.22 €	0.28 €
Tranche 3	0.16€	0.20 €	0.32 €	0.40 €
Tranche 4	0.18€	0.23 €	0.36 €	0.45€
Tranche 5	0.20€	0.25 €	0.40 €	0.50 €
Tranche 6	0.22€	0.28 €	0.44 €	0.55 €
Tranche 7	0.25€	0.31 €	0.50 €	0.63 €

D'appliquer les tarifs ALAE ainsi déterminés au 1er septembre 2016.

X. Tarifs du repas lors de la journée Festiv'âge

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de fixer les tarifs des repas lors de la journée « festiv'âge », programmée le 2 juillet 2016. Il est proposé les tarifs suivants :

Prix des 2 repas midi et soir :

- Adultes : 10 € les 2 repas
- Enfants de 13 à 18 ans : 5 € les 2 repas,
- Enfants de moins de 13 ans : gratuit.

Prix d'un repas midi ou soir :

- Adultes : 6 € un repas midi ou soir
- Enfants de 13 à 18 ans : 3 € un repas midi ou soir
- Enfants de moins de 13 ans : gratuit.

Les recettes de ces manifestations seront encaissées par la régie de recettes culture.

Accord de l'assemblée.

XI. Demande de diagnostic énergétique

Monsieur le Maire informe le conseil que le SDEHG lance une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune d'inscrire un bâtiment dans ce programme. Ce programme sera financé à 65% par l'ADEME et la Région, 30% par le SDEHG, et une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 200€. Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander un diagnostic énergétique pour les bâtiments suivants : Mairie – centre culturel – centre de loisirs – ancien local « la redoute » - maison des associations et s'engage à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 200€

XII. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : achat pour matériel terrain de sport et désherbage

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune souhaite acquérir un décompacteur pour les terrains de sport ainsi qu'un désherbeur mécanique. Le montant de ces acquisitions est estimé à 30 100 €HT. Une consultation sera lancée afin de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal prend acte de la dépense et décide de solliciter, auprès du Conseil Départemental, une subvention au meilleur taux pour l'acquisition de cet équipement.

XIII. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : achat de matériel et mobilier pour l'ouverture de la 5^{ème} classe école maternelle : rentrée scolaire 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'ouverture de la 5^{ème} classe à l'école maternelle à la rentrée prochaine de septembre 2016. Afin d'équiper cette nouvelle classe il est nécessaire d'acquérir du mobilier et du matériel et le montant de ces acquisitions est estimé à 2958.33 € H.T soit 3550.00 €TTC.

Une consultation sera lancée afin de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'assemblée décide de solliciter, auprès du Conseil Départemental, une subvention au meilleur taux pour l'acquisition de cet équipement.

XIV. Conventions de réalisation de prestations de services de la Communauté Des Communes Du Frontonnais : chantier d'insertion.

Monsieur le Maire informe que la commune souhaite bénéficier des prestations de service proposée par la Communauté Des Communes Du Frontonnais (CCF) dans le cadre des travaux réalisés par le « chantier d'insertion ». Monsieur le maire rappelle les fonctions exercées par le service « chantier d'insertion ». il indique que le personnel de chantier d'insertion de la CCF est mis à la disposition de la commune de Lespinasse en vue de réaliser différents travaux en espaces verts et des petits travaux de remise en état et de rénovation du bâti communal pour un temps estimé à 800 heures de travail. Il précise les conditions financières : la Communauté Des Communes Du Frontonnais sera rémunérée sur la base d'un coût horaire moyen de 10 Euros par personnel du chantier d'insertion mis à disposition déduction faite des aides reçues par les différents organismes.

Accord du Conseil Municipal pour signer la convention de prestations de services pour les travaux réalisés par le chantier d'insertion moyennant un coût horaire de 10 € par personnel, pour un temps de travail estimé à 800 heures.

XV. Clôture de la régie d'avances du Plan d'Accompagnement des Risques Industriels (PARI)

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 22 septembre 2014 et du 08 décembre 2014, instaurant une régie d'avances dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Accompagnement des Risques Industriels (PARI) sur le territoire de la commune de Lespinasse. Cette régie d'avance a été chargée de la gestion des subventions accordées aux propriétaires concernés par ce programme, pour leur permettre de réaliser les travaux de changement des menuiseries. Monsieur le Maire informe que ce programme a été complètement achevé fin mars 2016 et il convient donc de clôturer cette régie.

Accord de l'assemblée.

XVI. Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024

Monsieur le maire informe l'assemblée que la ville de Paris est candidate à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été 2024. Considérant qu'au-delà de la ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays et considérant que l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine, Il propose que la commune de Lespinasse participe à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, apporte son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Questions diverses

1. Mutualisation du service médiation avec la commune de Saint- Joy

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un service médiation sera mutualisé avec la commune de Saint-Jory.

2. Attribution de subvention par le Conseil Départemental

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'attribution de subvention du Conseil Départemental pour l'acquisition de deux tondeuses pour l'entretien des espaces verts du complexe sportif.

Le montant de la subvention s'élève à 7 410, 62 € soit un taux de 20 %.

3. Acquisition du véhicule publicitaire

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le contrat avec la société Infocom arrive à échéance et que la commune se porte acquéreur pour l'achat du véhicule publicitaire pour la somme de 3 200 TTC.

4 . Démission membre CCAS

Mme Jolfre informe qu'un deuxième membre du CCAS a démissionné et qu'il y a lieu de les remplacer. Un appel à candidature sera lancé dès septembre 2016.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire, Bernard SANCE